

Conseil d'État/Installation et prestation de serment des magistrats

Appel à plus d'indépendance et d'intégrité morale

R.H.A

Libreville/Gabon

DOUBLE cérémonie, vendredi dernier, au Conseil d'État où le premier président de cette juridiction, Martin Akendengue, a présidé la cérémonie d'installation de quatre magistrats promus et nommés à l'issue du Conseil supérieur de la magistrature des 27 juin et 17 octobre derniers. Et la prestation de serment de quinze de leurs nouveaux collègues intégrant ce corps. En présence du ministre de la Justice, Garde des sceaux, chargé des Droits humains, Alexis Boutamba Mbina, du premier président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia, et de plusieurs hauts magistrats.

S'adressant aux promus, Martin Akendengue a rappelé qu'ils étaient désormais soumis à certaines exigences. *"Vous êtes attendus sur le terrain de la rigueur, de l'efficacité et de la maîtrise par vos collègues ainsi que vos supérieurs hiérarchiques. Mettez-vous donc résolument au travail en vous disant que rien n'est jamais définitivement ac-*



Photo : R.H.A

Le Premier président du Conseil d'État, Martin Akendengue, (micro), lors de l'audience solennelle.



Photo : R.H.A

Les responsables des institutions juridictionnelles étaient présents.

quis, et que tout reste à faire", a-t-il clamé. Avant d'inviter les nouveaux magistrats à prêter serment. La main droite levée, ils ont, à tour de rôle, "juré de remplir consciencieusement leurs fonctions et de respecter scrupuleusement la loi".

Ensuite, le premier président du Conseil d'État, a fait savoir qu'ils bénéficient désormais de toutes les prérogatives attachées à leur profession, tout en étant soumis à certaines charges et obligations inhérentes à leurs tâches. *"Vous avez donc la redoutable mission de contrôler l'action de l'administration dans ses rapports avec les adminis-*



Photo : R.H.A

Les 15 nouveaux magistrats.

trés. Sachez que la conception de la justice administrative repose sur le principe que juger l'administration c'est aussi administrer", a-t-il martelé.

Dans le même sens, le Commissaire général à la loi, Henriette Mengue M'Engouang, a redéfini l'ampleur de la tâche qui attend les nouveaux magistrats. *"Les*

justiciables attendent qu'on leur explique le pourquoi de la décision et, si possible, qu'on les persuade, qu'on donne raison à celui qui a raison et qu'on donne tort à

celui qui a tort, même s'il est puissant ou riche. Lors de vos prises de décisions, vous serez exposés à la fois à la réprimande des justiciables et à la colère des gouvernants. D'où la délicatesse des lourdes missions qui vous sont désormais assignées : lire le droit et appliquer la loi", a-t-elle dit. Avant de les renvoyer à l'exercice de leurs fonctions, elle n'a pas manqué de les interpeller sur la notion d'indépendance attachée à leur corps. Selon elle, cela suppose que les magistrats doivent être indépendants non seulement par rapport au gouvernement mais également vis-à-vis des puissances économiques et financières.